



# **CAPTEURS SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES**

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Contacts		
Requérant (propriétaire)	Auteur du projet	
Nom:	Nom:	
Adresse:	Adresse:	
NPA et lieu:	NPA et lieu:	
Téléphone:	Téléphone:	
E-mail:	E-mail:	
Versement de l'aide financière à	Zone réservée à l'Administration	Zone réservée à l'Administration
Titulaire du compte:		
Nom de l'institution bancaire et adresse:		
Numéro IBAN:		
Planning des travaux		
Date début des travaux:		
Date mise en service:		
Coût des travaux : CHF		
Bâtiment		
Parcelle n°:	N° ECA:	
Rue / lieu-dit:		
Année de construction:		
Affectation (selon SIA 380/1):  habitat collectif habitat individuel autre:		
Surface de référence énergétique (SRE): m²		
Caractéristiques de l'installation		
Nombre de capteurs:	Surface nette totale des capteurs: m²	
Fabricant des capteurs:	Type de capteurs:	
Désignation du modèle:	Puissance installée: kWc	
Documents à joindre à la demande		
Offre du fournisseur des équipements incluant prix, descriptif technique, plan et schéma de l'installation		
Copie de la dernière facture d'électricité du requérant		
Documents à transmettre pour le versement de la subvention		
Copie des factures nominatives acquittées des travaux		
Photographies de l'installation		

#### Conditions d'octroi

#### Habitat individuel, collectif ou bâtiment commercial:

Base: CHF 500.- + CHF 500.- par kWc

Plafonné à CHF 4'000.-

- Pour les bâtiments existants
  - o Pour les nouvelles installations :
    - À partir d'une puissance de 1 kWc.
    - Pour les extensions d'installations existantes :
      - La puissance supplémentaire doit être ≥ 2 kWc.

### Pour les nouveaux bâtiments

- Doit couvrir au-delà du minimum requis par la loi cantonale de l'énergie (LVLEne, Art 28b).
- Octroi dans la limite du budget disponible.

#### **Procédure**

 La demande est à adresser à l'Office du développement durable, avant le début des travaux et au plus tard le 31 décembre 2023.

Office du développement durable Secrétariat Municipal Grand'Rue 38 1196 Gland Tél: 022 354 55 50 e-mail: durable@gland.ch

- Toute demande non datée, non signée ou incomplète sera renvoyée à l'expéditeur.
- La Ville examine la demande et informe le requérant de sa décision relative à l'octroi de la subvention.
- En cas d'octroi, la subvention est promise pour une année.
- Une fois l'installation achevée et dans les deux mois suivant la date de mise en service, le requérant doit transmettre les documents requis pour le versement de la subvention.
- La subvention est versée à l'issue de l'examen des documents transmis.

#### **Signature**

Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans les directives de la Municipalité concernant l'application du règlement sur le fonds communal pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Il s'engage à fournir à l'Office du développement durable, durant au moins 5 ans, et sur demande, les quantités d'énergie produites par l'installation.

eu et date:	
gnature du propriétaire	
u bâtiment/de l'installation	
ou son représentant/administrateur):	